

possible, de leur ouvrir des crédits à des conditions exceptionnellement favorables et de leur apporter une assistance accrue en matière de coopération technique. L'Assemblée fédérale a également recommandé que les républiques socialistes constitutives et les provinces autonomes socialistes exonèrent, autant que possible, de certaines obligations fiscales les organisations économiques qui ont installé leurs propres filiales ou des filiales communes dans les pays les moins avancés.

60. Une autre tâche d'une complexité extrême attend l'Assemblée générale : il lui faudra formuler le principe de la sécurité économique collective en vue de créer les conditions nécessaires pour préserver le développement économique international comme le progrès économique de chaque pays des changements inattendus qui sont fréquemment dus aux pressions exercées sur des pays faibles par des pays plus forts afin d'atteindre un quelconque but politique. Dans le même contexte, il ne faut pas perdre de vue qu'il est nécessaire de garantir la souveraineté permanente sur les ressources naturelles et de réglementer les activités des sociétés multinationales qu'il faudrait amener à servir les intérêts du tiers monde en matière de développement. A cette fin, la charte des droits et des

devoirs économiques des Etats devrait être achevée et adoptée de toute urgence.

61. Le Conseil économique et social élargi et l'Organisation tout entière ne pourront aborder efficacement les problèmes très graves de coopération économique internationale qui vont se poser à eux que dans la mesure où les Etats Membres feront preuve de bonne volonté sur le plan politique. En acceptant la proposition faite par la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, dans son programme d'action pour la coopération économique, visant à réunir, au plus haut niveau possible, une session spéciale de l'Assemblée générale consacrée essentiellement, aux problèmes économiques, on tendrait considérablement à renforcer le rôle de l'ONU en ce qui concerne la solution du plus important de ces problèmes. Tout aussi importante est la proposition tendant à organiser, au niveau ministériel, une conférence mondiale commune FAO/CNUCED qui examinerait la question des pénuries de produits alimentaires et d'autres problèmes graves concernant les échanges, les produits primaires et les prix.

*La séance est levée à 13 h 5.*

## 1521<sup>e</sup> séance

Mardi 2 octobre 1973, à 15 h 15.

*Président : M. Zewde GABRE-SELLASSIE (Ethiopie).*

A/C.2/SR.1521

### *Discussion générale (suite)*

1. M. HUTAGALUNG (Indonésie) remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales d'avoir analysé la situation de façon si complète dans sa déclaration liminaire à la 1516<sup>ème</sup> séance et espère, comme lui, que la détente actuelle ouvrira rapidement de nouveaux marchés aux produits des pays en voie de développement et leur permettra de bénéficier d'une coopération technique et économique supplémentaire. Comme M. de Seynes, le représentant de l'Indonésie estime toutefois que, sans pour cela rester indifférent aux événements qui agitent actuellement le monde, la Deuxième Commission doit s'attacher avant tout à l'opération d'examen et d'évaluation de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale].

2. M. Hutagalung partage les vues exprimées par le Secrétaire général adjoint à propos de la pénurie alimentaire que connaît actuellement le monde, pénurie aggravée cette année par la terrible sécheresse qui s'est abattue sur la région sahélienne de l'Afrique. Malgré les avertissements répétés de la FAO, beaucoup de pays ont été pris de court par l'évolution de la situation. A la cinquante-cinquième session du Conseil économique et social (1861<sup>ème</sup> séance), le Directeur général de la FAO a parlé avec éloquence des résultats décevants obtenus dans le secteur agricole en 1972 et a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle prenne des

mesures rapides en vue de constituer un stock minimum de sécurité. La délégation indonésienne favorise une telle initiative, qui ne peut que renforcer le concept de la sécurité économique collective et contribuer à la stabilité économique et sociale des pays en voie de développement.

3. La crise alimentaire a été l'une des préoccupations majeures de la récente Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à Alger du 5 au 9 septembre, au cours de laquelle a été adoptée une déclaration économique soulignant la nécessité de prendre d'urgence les mesures qui s'imposent; on y a aussi préconisé de convoquer d'urgence une conférence alimentaire mondiale qui étudierait les perspectives de la production alimentaire mondiale et établirait un programme de mesures pratiques à court et à long terme en vue de résoudre ce problème. La délégation indonésienne appuie fermement l'idée de tenir une telle conférence en 1974.

4. Il est vrai, comme l'ont fait observer le Secrétaire général adjoint, puis le représentant de l'Australie (1517<sup>ème</sup> séance), que l'inflation mondiale et la hausse des prix des produits de base depuis le milieu de 1972 ont été à l'avantage des pays en voie de développement et ont plus que compensé la dépréciation du dollar et de la livre sterling ainsi que l'augmentation du prix des produits industriels qu'achètent les pays en voie de développement. L'Indonésie retire en effet des avantages de la situation actuelle. Ses exportations ont nettement progressé depuis près de deux ans et ses réserves monétaires ont augmenté, alors qu...

elles avaient baissé. Mais les mauvaises récoltes que le pays a connues cette année et qui l'obligent à importer des produits alimentaires à des prix sans cesse plus élevés risquent de neutraliser les avantages qu'il avait retirés de l'augmentation des prix des produits de base.

5. Comme l'a fait également observer le Secrétaire général adjoint, il est probable que la hausse des prix des produits de base sera limitée dans le temps alors que celle des biens d'équipement se maintiendra sans doute. Si l'économie mondiale a nettement progressé depuis 1971, il n'en reste pas moins que l'écart entre pays en voie de développement et pays industrialisés en ce qui concerne le revenu par habitant et les termes de l'échange continue de s'accroître.

6. Pour que la situation des pays en voie de développement s'améliore vraiment, il faut que la structure des relations économiques internationales soit modifiée en leur faveur. La Stratégie internationale du développement doit justement permettre d'effacer les disparités qui existent entre pays développés et pays en voie de développement. Or, les résultats d'ensemble obtenus au cours des deux premières années de l'application de la Stratégie indiquent qu'on est encore très loin du but et que le concept de l'interdépendance des nations, le fondement de cette stratégie, demeure très théorique, malgré les efforts louables faits par certains pays développés pour l'appliquer comme il convient.

7. Le représentant de l'Indonésie estime que la question de la réforme monétaire internationale est plus urgente que ne le pense M. de Seynes, en raison notamment des liquidités supplémentaires que les pays en voie de développement recevraient dans le cadre du nouveau système et qui aideraient leur effort de développement. Ce fait a d'ailleurs été souligné par le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie dans son intervention de la veille, à la 2135<sup>ème</sup> séance plénière. Pour cette raison, la délégation indonésienne estime que la réforme est urgente, mais elle comprend très bien les motifs qui ont poussé le Comité des Vingt du FMI à la différer.

8. La question de la réforme des relations commerciales internationales est étroitement liée à celle de la réforme monétaire car toute réforme du système monétaire international doit s'accompagner d'une réorganisation du commerce international. A ce propos, l'Indonésie attache une importance particulière à deux dispositions de la Déclaration de Tokyo, adoptée le 14 septembre lors de la réunion ministérielle du GATT. Premièrement, tous les pays doivent pouvoir participer aux négociations commerciales multilatérales qui vont s'ouvrir, ce qui permettra aux pays en voie de développement de veiller à leurs intérêts. Deuxièmement, la notion de réciprocité ne devra pas s'appliquer aux pays en voie de développement, dont le commerce, les finances et le développement doivent être aidés.

9. Abordant ensuite la question de l'examen et de l'évaluation de la Stratégie internationale du développement, le représentant de l'Indonésie estime que le document présenté à ce sujet à la cinquante-cinquième session du Conseil économique et social [voir résolution 1827 (LV), annexe] constitue une bonne base de négociations. Le représentant de l'Indonésie estime, comme le représentant du Brésil, que les membres de la Deuxième Commission pourront

aboutir à un consensus afin de préserver le délicat équilibre d'intérêts déjà réalisé à Genève lors de la cinquante-cinquième session du Conseil. En ce qui concerne la souveraineté permanente des pays en voie de développement sur leurs ressources naturelles, M. Hutagalung pense que les pays développés doivent aider les pays en voie de développement à explorer les ressources naturelles dont ils disposent et doivent respecter intégralement leurs droits d'utiliser ces ressources comme ils l'entendent.

10. Pour ce qui est du désarmement, la délégation indonésienne estime que les pays en voie de développement devraient recevoir une part convenable des gains économiques qui en résulteraient. D'autre part, elle approuve le *Plan d'action mondial pour l'application de la science et de la technique au développement*<sup>1</sup>, qui devrait permettre de prendre les mesures voulues pour réduire l'écart existant entre pays développés et pays en voie de développement dans le domaine de la science et de la technique.

11. Quant au fonds de roulement des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles envisagé, M. Hutagalung rappelle que sa délégation figurait au nombre des auteurs du projet de résolution à l'origine de la résolution 1762 (LIV) du Conseil économique et social. Elle estime en effet que ce fonds apportera une aide précieuse aux pays en voie de développement qui s'efforcent d'explorer et de développer aussi rapidement que possible leurs ressources naturelles.

12. Etant donné le processus de réorganisation des relations économiques et sociales internationales actuellement en cours, le représentant de l'Indonésie pense qu'il importe de renforcer les activités du Conseil économique et social et des organes opérationnels de l'ONU. Il se félicite à ce propos que le Conseil d'administration du PNUD ait pu aboutir à un consensus sur la création de nouveaux critères à appliquer dans le calcul des chiffres indicatifs de planification pour 1977-1981. Il faut espérer qu'un accroissement plus dynamique des ressources globales permettra de concrétiser l'amélioration du chiffre indicatif de planification envisagé pour chaque pays. M. Hutagalung se félicite également des résultats obtenus par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et par le FISE. Le PAM s'est avéré lui aussi efficace, mais il serait souhaitable que des ressources plus importantes lui soient affectées.

13. Enfin le représentant de l'Indonésie constate avec satisfaction que le Conseil d'administration du PNUD, créé par la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, a déjà obtenu des résultats positifs lors de sa première session, tenue à Genève en juin 1973.

14. M. NDUNG'U (Kenya) rappelle que sa délégation avait présenté, à la vingt-septième session de l'Assemblée, un projet de résolution visant à supprimer la discussion générale à la Deuxième Commission; ses vues n'ont pas changé. Si M. Ndung'u intervient à ce stade, c'est uniquement parce qu'il a des propositions concrètes à formuler à propos de certaines questions qui figurent à l'ordre du jour au titre du point 12 et qui n'apparaissent séparément nulle part ailleurs.

15. La première de ces questions est l'établissement d'un fonds de roulement des Nations Unies pour

<sup>1</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.71.II.A.18/Rev.

l'exploration des ressources naturelles. Le représentant du Kenya rappelle que sa délégation a participé dès le début aux travaux sur cette question au Comité des ressources naturelles, au Groupe de travail intergouvernemental de ce comité, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale; elle est l'un des auteurs de la résolution 1762 (LIV) du Conseil économique et social. La délégation kényenne espère sincèrement que, à sa vingt-huitième session, l'Assemblée générale approuvera ladite résolution afin de permettre au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour créer ce fonds dont on parle depuis trois ans. Divers Etats Membres, notamment les pays en voie de développement, ont manifesté un vif intérêt pour la création de ce fonds en raison surtout du fait qu'il repose sur le concept "d'auto-assistance", caractéristique qui le distingue de tous les autres fonds dont certains pays regrettent la prolifération.

16. La plupart des délégations ont approuvé le principe d'un tel fonds et le Conseil économique et social, à sa cinquante-quatrième session, en a recommandé la création à l'Assemblée générale. En outre, après de longs débats, il semble que tout le monde soit d'accord pour que ce soit un fonds d'affectation spéciale confié à la garde du Secrétaire général et administré en son nom par l'Administrateur du PNUD. Il faut espérer que l'Assemblée générale n'aura pas à revenir là-dessus au cours de la présente session.

17. Ce fonds devra conserver un caractère de fonds de roulement découlant du principe même d'auto-assistance. Il ne s'agira pas de demander aux pays développés de verser des fonds supplémentaires pour les projets de développement des pays en voie de développement, mais de fournir un capital initial étant entendu que les pays bénéficiaires s'engagent à contribuer eux-mêmes régulièrement au fonds jusqu'à ce qu'ils puissent le financer entièrement par la suite. Cet engagement de la part des pays en voie de développement est conforme aux propositions énoncées dans la Stratégie internationale du développement et qui stipulent que les pays en voie de développement doivent jouer un rôle effectif dans le développement de leur propre économie. En ce qui concerne la question du remboursement, le représentant du Kenya rappelle ce que le Conseil économique et social avait décidé à sa cinquante-quatrième session, par sa résolution 1762 (LIV), en matière de taux de remboursement, de durée de la période de remboursement et du montant total de la somme à rembourser.

18. Etant donné les difficultés que toutes les délégations ont eues pour s'engager à respecter des chiffres précis, le représentant du Kenya estime que cette formule est celle qui convient le mieux pour l'Assemblée générale, car elle tient compte de toutes les vues exprimées par les Etats Membres sans entrer dans les détails techniques qui sont du ressort des experts. Tous les représentants n'étant pas des spécialistes en la matière, ils risqueraient, en s'attachant trop aux détails, d'adopter une décision qui ne serait pas économiquement applicable. D'autre part, le rôle dévolu au PNUD dans ladite résolution doit pouvoir être approuvé par celui-ci puisqu'il lui permettra de coopérer pleinement avec les Etats Membres et le Secrétaire général pour l'établissement du fonds.

19. Le représentant du Kenya favorise donc l'approbation de la résolution 1762 (LIV) du Conseil économique et social, sous réserve de remplacer son paragraphe 2 par un nouveau paragraphe ainsi conçu : "Prie le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la création du fonds en janvier 1974".

20. Abordant ensuite la question de l'application de la science moderne et de la technique au développement, M. Ndung'u rappelle que sa délégation a présenté à la cinquante-cinquième session du Conseil économique et social, des amendements<sup>2</sup> au projet de résolution II contenu dans le rapport du Comité de la science et de la technique au service du développement sur sa première session qui visaient à créer un nouvel organe qui s'occuperait aussi bien de la science et de la technique que des ressources naturelles. La délégation kényenne a par la suite retiré ces amendements mais a fait savoir qu'elle les présenterait à nouveau à une date ultérieure. Le représentant du Kenya estime que l'Organisation aurait intérêt à fusionner le Bureau de la science et de la technique avec la Division des ressources et des transports afin d'éviter les chevauchements et les doubles emplois. Comme ce nouvel organe serait situé au Siège, cette opération n'aurait que des incidences financières minimes et il en résulterait en fait ultérieurement d'importantes économies pour l'Organisation. La délégation kényenne procède actuellement à des consultations avec les délégations intéressées en vue de présenter un projet de résolution à ce sujet durant la présente session de l'Assemblée générale.

21. Une autre question qui préoccupe la délégation kényenne est celle des mesures spéciales concernant les pays en voie de développement les moins avancés. Dès la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, la délégation kényenne a proposé que les mesures spéciales concernant les pays en voie de développement les moins avancés soient déterminées selon une formule d'"échelle mobile". Sur 100 pays en voie de développement, 25 entrent dans la catégorie des pays les moins avancés suivant la liste établie par le Comité de la planification du développement<sup>3</sup>. Le représentant du Kenya estime que les critères utilisés pour déterminer cette catégorie de pays sont très insuffisants. Le revenu par habitant des pays en voie de développement, y compris les moins avancés, s'échelonne entre 60 dollars et plus de 3 000 dollars. En fixant la limite supérieure du groupe des pays en voie de développement les moins avancés à 100 dollars par habitant, on fait profiter de mesures spéciales les pays dont le revenu par habitant varie de 60 à 100 dollars en laissant de côté ceux dont le revenu par habitant va de 101 dollars à 3 000 et qui représentent 75 p. 100 du total. De l'avis du représentant du Kenya, il serait bon d'établir des critères qui permettraient également à ces derniers pays, et notamment aux moins avancés d'entre eux, de bénéficier d'une aide et de mesures spéciales correspondant à leur stade de développement. La délégation kényenne procède à des consultations avec un certain nombre de délégations intéressées en vue de présenter ultérieurement un projet de résolution à ce sujet.

22. M. HALÁSZ (Hongrie) dit que c'est à juste titre que les objectifs de la deuxième Décennie des Nations

<sup>2</sup> E/AC.6/L.537.

<sup>3</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante et unième session, Supplément No 7*, par. 66.

Unies pour le développement et les progrès accomplis dans leur réalisation retiennent principalement l'attention de la Commission. Voici plus de dix ans que la plupart des pays en voie de développement ont été libérés de l'oppression coloniale et la deuxième Décennie a déjà trois ans d'âge. Or, il ressort des déclarations faites par les représentants des pays en voie de développement que l'indépendance économique de la plupart d'entre eux n'est pas toujours suffisante, car la croissance économique ne parvient pas à atténuer les inégalités de développement entre les pays et les injustices sociales. De plus, la production agricole par habitant des pays en voie de développement n'augmente pas, ce qui signifie que la vie de millions de personnes est menacée par la famine et leurs ambitions compromises par la sous-alimentation et par un chômage généralisé.

23. La Hongrie connaît ces problèmes pour les avoir vécus, et les générations les plus âgées ont encore à la mémoire l'époque qui a précédé la seconde guerre mondiale et durant laquelle le revenu national par habitant atteignait à peine 300 dollars par an. La situation qui en résultait est celle que l'on peut observer actuellement dans un certain nombre de pays en voie de développement. Après la guerre, il a suffi à la Hongrie d'un peu plus de 20 ans pour mener à bien son industrialisation, réaliser son indépendance économique et assurer le bien-être matériel de sa population. Cet exemple doit encourager les pays en voie de développement, car il est la preuve qu'en appliquant rapidement les prescriptions de la stratégie les pays en voie de développement pourraient mener à bon terme un programme d'industrialisation, de progrès social et de bien-être matériel avant l'an 2000. Pour cela, il faut atteindre les objectifs de la deuxième Décennie et, par la suite, le taux de croissance économique doit être tel que le revenu national par habitant augmente de 5 à 6 p. 100 par an et la production agricole par habitant d'au moins 3 p. 100 par an.

24. L'expérience de la Hongrie montre que les pays en voie de développement possèdent encore d'énormes réserves inutilisées. Cependant, l'évolution des relations internationales en 1972 et surtout en 1973 laisse espérer que, grâce à une réduction des armements, des ressources matérielles très importantes pourront être libérées et affectées à la solution des problèmes sociaux des pays en voie de développement. L'expansion rapide des échanges entre l'Union soviétique et les États-Unis, dont a parlé le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales dans sa déclaration liminaire, aura certainement un effet positif sur le développement. Le climat de détente permettra de prendre un certain nombre de décisions touchant la coopération économique multilatérale qui seront profitables pour tous; la délégation hongroise se félicite pour cette raison de l'amélioration des relations entre pays à systèmes sociaux différents.

25. Mais une réforme du système monétaire international aiderait elle aussi considérablement les pays en voie de développement en supprimant l'incertitude financière, les tendances inflationnistes et la pression économique qui pèsent sur ces pays. On ne peut que regretter la lenteur apportée à la réalisation de la réforme monétaire internationale.

26. D'autre part, les pays en voie de développement amélioreraient nettement leur position économique

s'ils utilisaient mieux les marchés stables que leur offrent les pays socialistes qui n'ont pas subi les remous de l'inflation. La Hongrie noue des relations économiques fondées sur l'égalité des droits avec les pays en voie de développement et cherche à renforcer ces liens dans le domaine de la production. Les fruits de cette coopération avec la Hongrie reviennent entièrement aux pays en voie de développement et augmentent leur richesse nationale. De même, la participation de la Hongrie au développement économique des pays en voie de développement sur un pied d'égalité ne porte pas atteinte à leur souveraineté sur leurs ressources naturelles, mais la renforce. Cet exemple devrait inciter les pays en voie de développement à modifier des relations qui font que les bénéfices leur échappent et qu'ils sont en plus victimes de pressions économiques.

27. Les relations économiques extérieures ne sont pas un élément essentiel du développement économique. Avant la seconde guerre mondiale, l'industrie hongroise était tributaire de capitaux extérieurs et le taux d'investissement atteignait à peine 7 p. 100. Malgré l'afflux des capitaux étrangers, l'économie ne parvenait pas à se développer, les bénéfices de l'industrie étaient récoltés par des intérêts étrangers et le pays vivait dans un état de dépendance économique. Si les problèmes économiques de la Hongrie ne pouvaient être résolus, c'est parce que son système social semi-féodal était anachronique. Le développement de la Hongrie n'a pu commencer que lorsque ce pays s'est engagé sur la voie du socialisme. Grâce aux nationalisations, il a recouvré l'indépendance économique; en quatre ans, le taux des investissements est passé à 20 p. 100, et de 1938 à 1973 le nombre des personnes employées dans l'industrie a quadruplé. Grâce à cette politique, chacun possède aujourd'hui un métier qui lui assure sa subsistance.

28. Ces transformations sociales se sont accompagnées de l'introduction de la planification économique qui a assuré un développement économique rapide, équilibré et régulier en libérant d'énormes ressources inutilisées. La délégation hongroise pense que la planification économique serait extrêmement utile aux pays en voie de développement car elle leur permettrait d'accélérer leur développement, d'assurer leur équilibre économique et de renforcer leur indépendance.

29. De même, dans l'agriculture, après le regroupement des terres en vastes exploitations socialistes, la production hongroise a augmenté de 30 p. 100 en sept ans et le niveau actuel de production par hectare est proche de celui des pays capitalistes les plus avancés. L'expérience acquise par la Hongrie dans l'organisation de la production et dans le développement scientifique et technique est à la disposition de pays en voie de développement et la Hongrie peut également fournir des machines et des outils agricoles ainsi que des produits chimiques. D'autre part, comme elle manque de ressources naturelles, elle constitue un marché sûr et en pleine expansion pour les pays en voie de développement. Ceux-ci peuvent également y trouver un marché pour leurs produits de transformation auxquels les marchés capitalistes sont inaccessibles.

30. Il serait bon que les pays en voie de développement puissent nouer des liens économiques étroits avec des pays arrivés au même degré de

développement et libérer ainsi d'immenses ressources, ce qui leur permettrait de faire échec aux pressions économiques exercées par les monopoles internationaux; en outre, ils seraient libres de développer leur industrie de transformation de manière sélective, de mettre au point une structure moderne de coopération en matière d'exportation et de production, enfin de former et de retenir chez eux des cadres scientifiques.

31. L'équilibre qui règne en Hongrie dans la structure des revenus n'a pas d'équivalent possible dans les pays capitalistes et cet équilibre existe aussi entre les pays socialistes eux-mêmes, grâce à l'application des principes d'assistance mutuelle et d'égalité des droits entre pays socialistes. La délégation hongroise souhaiterait voir ce processus de développement équilibré se généraliser dans le monde. Le temps presse, il ne reste plus qu'un quart de siècle avant le début du deuxième millénaire, mais cela devrait suffire pour que tous les pays atteignent un stade de développement satisfaisant selon les normes actuelles.

32. Les relations commerciales extérieures jouent un rôle important dans le développement des pays socialistes. Ainsi, les exportations de la Hongrie augmenteront, en 1973, quatre fois plus que le revenu national et ses importations des pays en voie de développement augmenteront de plus de 20 p. 100. La Hongrie se félicite d'être devenue partie au GATT, car elle espère pouvoir désormais participer plus largement à la division internationale du travail. Les pays parties au GATT reconnaissent eux-mêmes que les barrières discriminatoires qui subsistent ne pourront se maintenir très longtemps.

33. M. Halasz insiste sur le fait que la Hongrie n'épargnera aucun effort pour appliquer le programme de la deuxième Décennie. Elle sait que la coopération économique internationale n'est pas une panacée et elle partage l'opinion de ceux qui pensent que les pays en voie de développement devraient, eux aussi, analyser leurs propres faiblesses et ne pas rejeter le blâme sur les autres pays. Ce serait cependant une erreur de mettre sur le même plan les pays capitalistes et les pays socialistes et, pour ce qui est de la responsabilité et de la solidarité, il convient de faire, là aussi, une distinction entre les pays dotés de systèmes sociaux différents.

34. M. DATCU (Roumanie) dit que les changements profonds intervenus dans les domaines les plus variés de l'activité humaine mettent en évidence le fait qu'aujourd'hui la coopération n'est plus une option mais bien une nécessité pour tous les Etats, quel que soit leur niveau de développement. Harmoniser les tendances objectives d'internationalisation des forces de production avec les intérêts nationaux constitue l'un des facteurs essentiels dans la réalisation d'un climat de compréhension et de coopération dans le monde. En même temps, les résultats obtenus sur la voie de la détente et du renforcement de la sécurité internationale créent des conditions favorables à un large développement des rapports économiques entre les Etats.

35. Il ne faut pas perdre de vue que de nouveaux problèmes s'ajoutent chaque année à la liste de ceux qui ne sont pas encore résolus. C'est pourquoi la Roumanie considère qu'il est nécessaire d'accorder une attention accrue aux problèmes des pays en voie de développement et d'intensifier l'assistance qui leur est

accordée. L'évaluation des objectifs et des politiques de la Stratégie internationale du développement qui doit être effectuée pendant la session en cours est particulièrement importante, car c'est une bonne occasion d'étudier les moyens capables d'assurer la mise en pratique intégrale de la Stratégie.

36. Il devient de plus en plus clair que les problèmes mondiaux ne peuvent être efficacement résolus qu'avec la participation égale et directe de tous les Etats et compte tenu de leurs intérêts légitimes. La délégation roumaine espère que les négociations du GATT ainsi que celles concernant la réforme du système monétaire international contribueront à éliminer les restrictions et les obstacles qui entravent les échanges commerciaux et qui affectent surtout les pays en voie de développement. La division internationale du travail est une nécessité, car elle doit permettre à chaque pays d'édifier une économie forte et indépendante, capable d'assurer un développement plus rapide. Dans cet esprit, la Roumanie attache une importance particulière à la charte des droits et des devoirs économiques des Etats, à l'élaboration de laquelle elle participe activement. De même, la notion de sécurité économique collective, qui a fait l'objet d'un examen préliminaire au Conseil économique et social durant l'année en cours, conduit à aborder les problèmes du développement du monde contemporain d'un point de vue d'ensemble, en mettant l'accent sur la responsabilité à l'égard du développement économique et social de tous les peuples.

37. L'ONU doit stimuler l'activité du mécanisme dont elle dispose pour réaliser intégralement les objectifs qui ont été fixés. Des efforts s'imposent également pour rationaliser et améliorer son système institutionnel, utiliser efficacement les ressources qu'elle possède et perfectionner ses méthodes de travail.

38. La participation de la Roumanie aux activités de l'Organisation s'explique par ses propres préoccupations concernant le progrès économique et social et l'intensification de sa présence dans le circuit mondial des valeurs matérielles et spirituelles. Elle déploie des efforts soutenus pour édifier une nouvelle société socialiste, tout en étant consciente du fait que, en dépit des progrès accomplis dans les trois dernières décennies, elle est encore un pays en voie de développement qui doit résoudre les problèmes particuliers à cette catégorie d'Etats. Pour réduire l'écart qui la sépare des pays industrialisés, elle maintiendra dans les années à venir un taux élevé de croissance de l'économie nationale et s'efforcera d'améliorer la structure de son industrie. La Roumanie intensifie les échanges commerciaux et la coopération avec tous les Etats, sans distinction de système politique, économique et social, et s'efforce de diversifier ses relations économiques avec tous les pays socialistes, dans le cadre du CAEM. En même temps, elle coopère largement avec les pays qui se sont engagés sur la voie d'un développement indépendant. Elle se sent solidaire d'eux dans la lutte qu'ils mènent pour consolider leur indépendance politique et économique et elle appuie les efforts déployés par ces Etats pour exercer effectivement leur souveraineté sur leurs richesses nationales. Les accords de coopération signés avec un certain nombre de pays d'Amérique latine pendant la récente visite du Président du Conseil d'Etat de la République socialiste de Roumanie constituent une expression vivante de cette politique. Par ailleurs, les échanges com-

merciaux et la coopération économique et technique de la Roumanie avec les pays développés évoluent généralement d'une manière positive dans l'intérêt réciproque. Ces relations gagneront en dynamisme lorsqu'elles seront établies sur une base plus équitable et lorsque les restrictions qui entravent leur libre développement seront supprimées. Il faut espérer que la volonté politique des Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe se concrétisera par une amplification de la collaboration, qui entraînera à son tour un développement de l'ensemble des relations économiques internationales.

39. Les répercussions de la science et de la technique sur le développement occupent depuis quelques années une place importante dans les travaux de l'Organisation. La Roumanie est l'un des pays qui ont lancé et appuyé les travaux de l'ONU sur le rôle de la science et de la technique modernes dans le développement. L'intérêt avec lequel ces problèmes ont été abordés à la cinquante-cinquième session du Conseil économique et social renforce la Roumanie dans sa conviction que la présente session de l'Assemblée générale permettra aux Etats Membres d'aboutir à un consensus sur la mise en œuvre des moyens prévus pour intensifier les activités de l'ONU dans le domaine de l'application de la science et de la technique au développement. La délégation roumaine réitère son désir de coopérer étroitement avec les autres délégations pour accomplir de nouveaux progrès sur la voie de la coopération dans le secteur majeur et prioritaire de l'application de la science et de la technique au service du développement. Elle veut en outre définir des modalités pratiques visant à rendre encore plus efficace l'action de la communauté internationale pour le progrès économique et social de tous les peuples.

40. M. OSEI TUTU (Ghana) dit que les progrès réalisés par les divers organes et organismes dont la Deuxième Commission a à s'occuper sont nettement insuffisants. Ainsi, malgré les efforts inlassables déployés par son secrétariat, la CNUCED n'a guère obtenu de résultats tangibles. Quelques accords sur les produits de base et l'application du système généralisé de préférences ne sont en effet qu'une goutte d'eau dans l'océan des objectifs de la deuxième Décennie. La raison tient essentiellement au fait que les pays développés manquent de la volonté politique d'aider réellement les pays moins développés à atteindre ces objectifs. De l'avis de la délégation ghanéenne, si les pays développés n'adoptent pas une attitude plus réaliste et plus conciliante à l'égard des revendications des pays en voie de développement, l'Organisation des Nations Unies n'a guère de raison d'être.

41. L'un des moyens d'améliorer l'économie des pays en voie de développement est de les aider à développer leur commerce d'exportation, qui repose essentiellement sur les produits primaires. Il convient à cet égard de regretter l'attitude intransigeante que certains pays développés ont adoptée à l'égard des accords sur les produits de base, en particulier l'Accord international de 1972 sur le cacao. Cet accord est néanmoins entré provisoirement en vigueur comme prévu et il faut espérer que les pays qui ne l'ont pas encore fait déposeront les instruments de ratification auprès du Secrétaire général avant le 31 mars 1974.

42. Le progrès économique des pays en voie de développement se heurte également au problème du service de la dette. En effet, une assez forte proportion de l'aide que les pays développés accordent aux pays en voie de développement retourne chez eux sous la forme d'intérêts élevés sur les prêts consentis pour le financement des projets et de versements entraînés par le coût du transfert des techniques. Il s'ensuit que de nombreux pays en voie de développement, dont le Ghana, continuent à avoir une balance extérieure précaire du fait de l'échéance de crédits à court et à moyen terme, et ce malgré l'augmentation des échanges commerciaux et de l'apport de capitaux privés dans certains pays en voie de développement. La Deuxième Commission ne saurait justifier son existence si elle est incapable de trouver une solution équitable et durable à ce problème du service de la dette. A cet égard, la délégation ghanéenne appuie les recommandations faites au Conseil du commerce et du développement par la Commission des invisibles et du financement lié au commerce dans sa résolution 5 (VI)<sup>4</sup> en vue de créer un groupe intergouvernemental qui serait chargé d'étudier le problème de la dette dans les pays en voie de développement. Il faut espérer que les pays développés qui se sont opposés à la création de ce groupe reviendront sur leur position, car cette procédure permettrait d'examiner ensemble les problèmes de la dette de tous les pays en voie de développement et de mettre au point des conditions acceptables à la fois pour les pays débiteurs et les pays créanciers.

43. En ce qui concerne l'environnement, le nouveau PNUE intéresse à la fois les pays développés et les pays en voie de développement, et la délégation ghanéenne appuie le programme de travail du Conseil d'administration de cet organisme, car il tient compte des besoins des pays en voie de développement. Toutefois, le programme devrait envisager dès que possible d'aider les pays en voie de développement à former leurs propres spécialistes de l'environnement, puisque ce sont les efforts déployés sur le plan local qui sont certainement les plus efficaces. L'ouverture du siège du PNUE à Nairobi montre que la période de préparation est maintenant terminée et qu'il faut désormais passer à l'action.

44. Compte tenu de l'ampleur des problèmes sociaux et économiques qui se posent dans le monde, la délégation ghanéenne se félicite de l'entrée en vigueur de l'amendement à l'Article 61 de la Charte des Nations Unies, concernant l'élargissement de la composition du Conseil économique et social. Elle appuie la notion de sécurité alimentaire mondiale minimale et est disposée à participer à toute mesure visant à traduire cette notion dans les actes. Il va sans dire qu'elle appuie aussi la proposition tendant à convoquer une conférence alimentaire mondiale, ainsi que la création d'un fonds de roulement des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles. Les activités des Nations Unies dans ce domaine doivent être coordonnées de la façon recommandée par le Conseil.

45. Il est prévu au paragraphe 79 de la Stratégie internationale du développement que des arrangements appropriés sont nécessaires pour suivre de très près les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objec-

<sup>4</sup> Voir Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, treizième session, Supplément No 4.

tifs de la Décennie. A un moment où l'on est donc censé effectuer la première opération d'examen et d'évaluation, il est regrettable de constater que les pays développés et les pays en voie de développement, loin de se mettre d'accord, sont restés sur des positions rigides dans les organes subsidiaires qui ont examiné la question. Il faut espérer que l'esprit de coopération qui a présidé à l'établissement de la Stratégie continuera à se manifester.

46. M. PEREZ DE CUELLAR (Pérou) dit que les résultats obtenus jusqu'ici laissent présager un certain échec pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, échec d'autant plus décevant que le climat de détente qui règne actuellement pouvait laisser espérer des résultats fructueux. En effet, les pays en voie de développement n'ont pas atteint l'objectif de croissance fixé dans la Stratégie et certains pays développés ne se sont pas conformés au pourcentage prévu pour l'aide financière extérieure.

47. Toute opération d'examen et d'évaluation doit viser l'ensemble des buts et objectifs établis par la Stratégie. C'est aux pays en voie de développement qu'incombe certes la responsabilité première de leur développement, mais leurs efforts doivent trouver un écho chez les pays développés. D'autre part, il convient d'avoir une conception globale du développement qui ne vise pas une simple croissance économique mais aussi une juste répartition des richesses et l'élimination des structures sociales et économiques qui font obstacle au développement et accentuent la misère de la majorité de la population.

48. Dans cet esprit, le Gouvernement péruvien a institué il y a cinq ans un processus révolutionnaire dont le but est d'établir une société plus juste et plus équitable. Il a fallu pour ce faire supprimer des formes de propriété dépassées de façon à édifier une société communautaire, sans exploités ni exploités. Ces changements impliquent certains décalages inévitables au départ, mais le gouvernement n'a pas renoncé à son idée de développement global. Ce faisant, et bien qu'il suive à cet égard les recommandations de la Stratégie, il s'est attiré l'hostilité de certains pays développés qui ne veulent pas accepter les modifications impliquant un changement dans les relations de dépendance et de domination de certains Etats par rapport à d'autres.

49. De l'avis de la délégation péruvienne, il convient de savoir dans quelle mesure les efforts de développement se heurtent à une division internationale injuste du travail. Si la plupart des pays en voie de développement n'ont pas atteint l'objectif de croissance de 6 p. 100 prévu dans la Stratégie, cela tient à des conditions qui échappent au contrôle de leurs gouvernements. En effet, l'économie de ces pays continue à reposer essentiellement sur l'exportation de matières premières. Elle dépend ainsi d'un grand nombre de facteurs extérieurs qui la rendent particulièrement vulnérable, sans que ces pays puissent faire autre chose en matière de planification que prendre des mesures de caractère fort aléatoire.

50. La détente actuelle vient paradoxalement au moment où "la cause du développement a perdu de son élan" comme l'a constaté le Comité de la planification du développement<sup>5</sup>. Il convient donc d'adopter de nouvelles politiques et de prendre de nouveaux en-

gagements. Une solution, recommandée par la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à Alger, serait de convoquer l'Assemblée générale en une session spéciale pour examiner les questions économiques particulièrement lourdes de conséquences en vue d'imprimer un nouvel élan au développement et à la coopération. La Conférence d'Alger a souligné que les pays doivent adopter des positions communes pour empêcher les fluctuations incessantes des cours des matières premières et pour lutter contre la détérioration des termes de l'échange. Il ne s'agit pas de provoquer des conflits entre pays consommateurs et pays producteurs, mais bien de protéger l'économie de ces derniers en établissant des critères justes et raisonnables de fixation des prix des matières premières. Ce n'est qu'en créant une sorte d'unité de négociation que l'on pourra finalement jeter les bases d'une stabilité économique que la structure actuelle des rapports internationaux n'assure pas.

51. La question des sociétés multinationales tient particulièrement à cœur à la délégation péruvienne. Il est certain que ces sociétés ont un rôle à jouer dans la promotion du développement, mais elles peuvent également être fort nuisibles si elles n'acceptent pas de se soumettre à des normes de contrôle de leurs activités et de leurs bénéfices. Les activités de ces sociétés doivent être conformes aux lois nationales et aux programmes nationaux de développement. La délégation péruvienne préconise l'établissement d'un code de conduite pour les sociétés multinationales, de façon à supprimer toute pratique nuisible, toute ingérence dans les affaires intérieures des Etats, toute violation de la législation nationale ou simplement toutes les activités qui peuvent perturber la structure économique d'un pays.

52. L'un des apports les plus positifs du renouvellement du Conseil économique et social est la discussion qui y a eu lieu à la cinquante-cinquième session sur la sécurité économique collective. Pour le Pérou, cette notion de sécurité doit englober non seulement la défense militaire mais tous les éléments qui touchent de près ou de loin à la sécurité et à la paix à tous les niveaux, y compris la sécurité économique. Ainsi, le Pérou a pu observer que des mesures prises dans d'autres pays se sont répercutées, pas toujours favorablement, sur son économie. Il faut donc espérer que la notion de sécurité économique collective englobera toutes les catégories d'activités économiques qui peuvent constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales. L'Organisation des Nations Unies doit se pencher sur les cas d'emploi de la force, dans le domaine économique, pour obtenir des avantages. Il faut espérer que les organismes des Nations Unies prendront les mesures nécessaires pour créer un niveau de sécurité économique qui permette aux peuples les plus pauvres de se développer dans la liberté. Ce n'est qu'ainsi que la communauté internationale entrera dans une nouvelle phase de détente, la détente dans les relations économiques internationales.

53. M. FIGUEROA (Chili), exerçant son droit de réponse, déplore que le représentant de l'URSS ait jugé bon, à la séance précédente, de parler des affaires intérieures du Chili. Le climat de détente, dont la délégation soviétique est la première à se féliciter, ne sert que les intérêts des grandes puissances et le tiers monde n'en a guère profité. Ainsi le Chili, en marge de

<sup>5</sup> Voir Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-cinquième session, Supplément No 5, par. 29.

cette détente, a fait l'objet d'une ingérence intolérable dans ses affaires intérieures, ingérence qui est l'effet de la détente recherchée par les grandes puissances. Le représentant de l'Union soviétique s'est plaint que les avantages que son pays recherche puissent faire l'objet d'un chantage concernant ses affaires intérieures. Or, il a utilisé de façon déplorable le suicide tragique d'Allende, que le Chili regrette lui aussi, pour intervenir dans les affaires intérieures chiliennes. Le représentant de l'URSS a dit appuyer les mouvements de libération qui luttent contre l'impérialisme; or le mouvement qui s'est produit au Chili visait justement à libérer ce pays de l'influence soviétique.

54. M. MAKEYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que les arguments avancés par le représentant du Chili ne sont guère convaincants; il est regrettable qu'il prétende que les événements du Chili aient eu pour but de libérer ce pays de l'impérialisme soviétique. La délégation soviétique réfute catégoriquement ce genre d'interprétation dont le but est de masquer la vraie nature des événements qui se sont produits dans ce pays.

55. La déclaration faite par la délégation soviétique à la séance précédente ne constituait en rien une ingérence dans les affaires intérieures chiliennes mais visait simplement à expliquer pourquoi l'URSS avait rompu les relations diplomatiques avec le Chili.

56. Le représentant de l'Union soviétique rappelle la déclaration politique adoptée par la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, publiée quelques jours avant le coup d'Etat, dans laquelle la Conférence rendait hommage à la lutte du peuple chilien contre l'impérialisme. De même, ce n'est pas par hasard qu'un aussi grand nombre de délégations dénoncent, en séance plénière de l'Assemblée

générale, l'écrasement des libertés au Chili. La position de la communauté internationale semble donc bien claire.

57. A propos du rôle qu'a joué l'URSS dans le développement économique et l'indépendance nationale du Chili, il convient de se reporter à la déclaration qu'a faite en URSS le Président légitime du Chili, M. Allende, et dans laquelle il a souligné l'apport de l'URSS à son pays. L'intervention de la junte militaire a fait reculer la lutte des travailleurs chiliens et les événements au Chili constituent un avertissement pour le monde entier : l'impérialisme et la réaction intérieure restent les ennemis du progrès économique et de l'indépendance nationale.

58. M. FIGUEROA (Chili) constate que le représentant de l'URSS a fait état d'une répression des libertés au Chili et de l'aide soviétique apportée à ce pays. Or, pour parler de répression des libertés, il faut avoir la conscience pure, sinon on s'engage sur un terrain très mouvant. Quant à la question de l'aide, le représentant de l'Union soviétique a gardé le silence sur les conditions dont cette aide était assortie.

59. M. MAKEYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) comprend bien que le représentant de la junte militaire cherche à justifier par tous les moyens la création d'un gouvernement illégal, l'assassinat du Président et l'absence de légalité qui règne dans le pays. Le rêve des impérialistes au Chili et ailleurs est ainsi réalisé. Le représentant de la junte ne mérite toutefois pas qu'on réponde à ses arguments et le représentant de l'URSS voulait simplement confirmer ce qu'il avait dit à la séance précédente.

*La séance est levée à 17 h 30.*

## 1522<sup>e</sup> séance

Mercredi 3 octobre 1973, à 15 h 20.

Président : M. Zewde GABRE-SELLASSIE (Ethiopie).

A/C.2/SR.1522

### *Discussion générale (suite)*

1. M. HOVEYDA (Iran) met en exergue à sa déclaration une phrase prononcée par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales : "La prise en charge du futur est une invitation à nous débarrasser d'habitudes de pensée et d'action déjà très largement anachroniques" (1516<sup>e</sup> séance, par. 38). En effet, si l'échec ou le demi-échec des efforts de développement peut être attribué à diverses raisons — difficultés du commerce international, effondrement du système monétaire, insuffisance des ressources consacrées par les pays riches au développement des pays pauvres, etc. — la cause principale réside justement dans des habitudes de pensée et d'action largement anachroniques. Ces habitudes, qui se retrouvent aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement, empêchent la communauté internationale de se lancer résolument dans la voie des

réformes de l'ordre économique mondial qu'appellent de toute évidence les transformations rapides du monde contemporain.

2. Ces habitudes sont d'abord, de l'avis du représentant de l'Iran, une confiance excessive dans les théories économiques qui, bien qu'utiles, pèchent trop souvent par excès de spécialisation. De plus, certains thèmes font l'objet d'une accumulation d'études alors que relativement peu de travaux sont consacrés aux questions d'intérêt immédiat pour le tiers monde. Au surplus, le formalisme des théories économiques se prête bien aux échanges entre spécialistes, mais leur distance au réel les protège de la critique. Même lorsqu'ils se penchent sur les véritables problèmes du monde contemporain, leur travail vient tardivement par rapport aux nécessités. Certes, il est nécessaire d'étudier soigneusement les situations et d'évaluer régulièrement les résultats de l'action, mais l'évolution sans pareille de l'univers contemporain exige une action immédiate.